



CONSEIL DÉPARTEMENTAL BOUCHES-DU-RHÔNE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les Assises Nationales de la Protection de l'Enfance s'ouvrent le 4 juillet 2019 à Marseille, et plus précisément au Pharo.

Depuis plusieurs années, un peu partout en France, les professionnels de l'action sociale, toutes institutions confondues, les associations et militants alertent sur les atteintes faites à la Protection de l'Enfance et à l'intérêt premier de l'enfant. En effet, la conception répressive de l'action éducative, de l'approche de l'enfant et de sa famille, l'idéologie sécuritaire portent atteinte tous les jours un peu plus aux droits de l'enfant. Cela s'accompagne de logiques comptables et gestionnaires responsables de l'effondrement des moyens mis à disposition des professionnels et de l'enfant pris en charge par nos institutions.

Les exemples de dérives n'en sont que trop parlants : mise en place d'un fichage des mineurs non accompagnés avec constitution d'un fichier biométrique national, enfermement d'enfants mineurs étrangers en centre de rétention (près de 150 en 2018), réforme de la protection judiciaire de la jeunesse cantonnée au pénal, réforme annoncée des principes fondateurs de l'ordonnance de 1945 pour « juger plus vite et mieux », baisse catastrophique du nombre de professionnels chargés de l'éducation de l'enfant, inadéquation historique entre les besoins

existants et les moyens mis à disposition pour la prise en charge des enfants (écoles, crèches, placements spécialisés, accueil ...). Enfin, répression ou abandon délibéré des enfants étrangers ou sans papier à leur propre drame.

Si la loi du 14 mars 2016 pouvait laisser penser à une amélioration de la condition des enfants confiés aux Départements, sa déclinaison par le décret d'application du 30 janvier 2019 instituant le fichage des mineurs non accompagnés par la création d'un fichier biométrique et le projet de loi du 7 mai 2019 relative aux conditions d'accès aux contrats jeunes majeurs, portent atteinte à l'intégrité et au devenir des enfants.

La dérive sécuritaire et répressive du gouvernement, la complaisance et le zèle des Départements à l'égard de mesures indignes de notre devoir de protection de l'enfant appellent notre mobilisation et notre résistance !

Peu de Départements ont, à ce jour, marqué leur différence par la mise en œuvre d'une politique volontariste et à contre-courant de l'idéologie.

Nos organisations syndicales n'ont qu'un seul mot d'ordre : la Protection de l'Enfance est en danger ! Agissons, résistons !

La plateforme de revendications ci jointe vous permettra d'aborder plus en détails nos exigences.

La mobilisation des professionnels en grève est prévue jeudi 4 juillet 2019 au Parc Chanot. Un point presse y sera organisé dès 11h30.

Nous demandons à pouvoir intervenir à l'ouverture pour que les 1 200 participants puissent relayer nos revendications et s'associer à notre démarche.